

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 13 AVRIL 2021 à 20 h

Présents : Jean Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Daniel MORSELLI - Lysiane FREMON – Yannick MARCHAL – Nicole DJIANN - Thierry BERRES – Brigitte QUERE - Jean Luc SAUTEL - Grégory THERAUBE – Stéphanie PREVOST – Eric BOISSIN - Pauline BOISSIN – Albert MOZZATI –

Absents excusés : Régine MARCY - Marjorie GERMAIN – Corinne LARCHER

Procurations : Marjorie GERMAIN à Stéphanie PREVOST
Régine MARCY à Albert MOZZATI
Corinne LARCHER à Pauline BOISSIN

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

1. Budget primitif 2021 budget mairie

Section de fonctionnement : 1 886 166.03 €

Dépenses : 1 886 166.03 € dont

- 384 751.00 € de charges à caractères général
- 620 084.00 € de charges de personnel et frais assimilés
- 203 099 .00 € autres charges de gestion courante

- 46 480.11 € charges financières
- 29 100.00 € charges exceptionnelles
- 3 645.45 € dotations provisions
- 10 000.00 € dépenses imprévues
- 589 005.58 € virement à la section d'investissement

Recettes : 1 886 166.03 € dont

- 15 000.00 € atténuation de charges
- 198 100.00 € produits des services domaines et divers
- 628 071.00 € Impôts et taxes
- 471 047.00 € dotations et participations
- 491 948.03 € excédent de fonctionnement reporté

Section investissement : 1 174 564.04 €

Dépenses : 1 174 564.04 € dont

- 339 809.64 € d'opérations d'équipement
- 773 100.00 € dépenses financières
- 61 655.00 € restes à réaliser

Recettes : **1 174 564.04 €**

- 126 875.00 € subventions d'équipement
- 351 327.45 € Recettes financières (dotation et fonds divers et réserves ...)
- 589 005.58 € virement de section de fonctionnement
- 12 222.00 € de restes à réaliser
- 95 134.61 € report excédent 2020

Questions Eric Boissin:

- pourquoi un budget de 22 000€ pour le compte Fêtes et Cérémonies alors que l'on ne peut pas se réunir ?

Réponse : il s'agit d'un budget prévisionnel incluant l'éventuel feu d'artifice du mois de juillet (5000€ environ). En 2020, 17 000€ ont été dépensés, (incluant les dépenses des illuminations de fin d'année) ce budget n'est donc pas surévalué

- Que comprend les Frais de nettoyage ?

R : les vitreries des bâtiments communaux y compris l'école

- Après lecture des subventions qui seront attribuées en 2021 : mode de calcul ?

R. : Les AG n'ont pas pu se tenir en raison de la pandémie, et les subventions sont du même montant qu'en 2020. Si celles de 2021 ne sont pas utilisées, aucune subvention ne sera versée en 2022

- CCAS : Pourquoi ne verse-t-on que 7000€ en 2021 contre 15000€ en 2020 alors que les besoins sociaux risquent d'être plus importants en raison de la COVID ?

R. : Le budget du CCAS a été expliqué lors de la dernière réunion : l'excédent de 2020 reporté porte le budget global à 27 118€ pour 2021 ce qui est suffisant pour mener à bien les projets dont de nouvelles actions Le budget du CCAS sera débattu par les membres du CCAS ultérieurement

- Annulation de titres sur exercices antérieurs concerne quels postes ?

R. : des régularisations de titres : Ecoles, EDF

- Provision SMAM de 7100€ soit 3€ par habitant : je ne comprends pas cette provision puisque c'est la CDC qui règlera ce montant....

R : lecture est faite du courrier reçu du SMAM : « le Président demande aux **communes** de provisionner à leur budget 3€ par habitant par anticipation »

- Il s'agirait d'une mauvaise rédaction du SMAM

Question : Éric Boissin et Pauline Boissin :

- A quoi correspond l'Emprunt de 770 100€ ?

R : cela correspond à l'annuité 2021 du capital à rembourser des emprunts, dont 695 000€ d'un emprunt à court terme.

L'adjointe aux finances informe l'assemblée que la maîtrise des dépenses a permis de rembourser cet emprunt début février 2021.

➤ **Vote : 16 pour et 3 abstentions Eric Boissin, Pauline Boissin, Corinne Larcher**

2. Vote des taxes

- Taxe foncière sur le bâti : 28.52% (comportant 9.74% taux communal et 18.78 le taux départemental suite à la réforme sur la fiscalité)
- Taxe foncière sur le non bâti 70.61%
- Produit attendu 465 233 € au compte 73111

Réforme des taxes : Mécanisme de surcompensation du fait que la taxe d'habitation ne sera plus perçue

Présentation d'une simulation d'augmentation du taux de la taxe foncière de 2% :

Compte tenu de la situation difficile provoquée par la covid-19, de nouveau cette année, le Maire ne souhaite pas augmenter le taux des taxes.

- Question de JL Sautel : est-ce que cela ne met pas en péril le budget de la commune

Réponse : Non car le budget sera maîtrisé en 2021

➤ **Vote : à l'unanimité**

3. Budget primitif 2021 Eau et Assainissement

Section de fonctionnement : 1 452 944.20 €

Dépenses : 1 452 944.20 € dont :

- 429 200.00 € charges à caractère général
- 8 500.00 € autres charges de gestion courante
- 25 212.76 € charges financières
- 11 000.00 € charges exceptionnelles
- 60 047.00 € Dotations aux amortissements
- 25 000.00 € dépenses imprévues
- 675 568.15 € virement à la section d'investissement
- 218 416.29 € amortissements

Recettes : 1 452 944.20 € dont :

- 512 800.00 € produits finis
- 3 000.00 € subventions d'exploitation
- 130 801.00 € recettes d'ordre (trav. De régie, quotes-parts des subv.,)
- 806 343.20 € excédent de fonctionnement 2020

Section investissement : 1 534 939.81 €

Dépenses : 1 534 939.81 € dont :

- 492 872.00 € opération eau
- 827 894.78 € opération assainissement
- 61 353.03 € remboursement emprunt capital
- 70 801.00 € amortissement
- 60 000.00 € travaux de régie
- 22 019.00 € restes à réaliser

Recettes : 1 534 939.81 € dont :

- 177 550 .00 € subventions d'équipement
- 27 500.00 € dotations et fonds divers
- 218 416.29 € amortissements
- 675 568.15 € virement de la section fonctionnement
- 0 € Restes à réaliser
- 435 905.37 € report excédent 2020

Questions :

- Grégory Théraube : 40 000€ pour l'arasement du barrage de l'Alune, cela paraît beaucoup

R. : c'est une prévision, mais le travail est important néanmoins ; les dépenses seront subventionnées à 80%

- Jean Luc SAUTEL : il y avait une pompe de relevage : doit-on la retirer ainsi que la canalisation ?

R. : elle n'aura plus de raison d'être laissée en place ; nous verrons si on le fait en régie ainsi que la remise en état du terrain

- Où en est-on des travaux de rénovation des canalisations et est-ce qu'il y a encore des problèmes d'eau trouble

R. : des canalisations sont refaites tous les ans en même temps que la réfection des chaussées. Depuis le début de l'année, le remplacement des canalisations a été effectué chemin de Soubize et de la Rode.

L'eau est testée régulièrement et est consommable. Il reste des quartiers où elle est trouble lors de purges ou de travaux. Il reste des canalisations de 1936 à changer.

Actuellement les pompiers purgent pour vérification les hydrants (bouches à incendie)

- **Vote : 18 pour 1 abstention Eric Boissin**

Le Maire tient à remercier celles et ceux qui ont œuvré pour le budget et plus particulièrement Martine ainsi que Dominique, Christine et Stéphanie qui l'ont aidée. C'est un travail considérable qui a été mené à bien.

4. Souscription SCIC Beaume Drobie Solaire

la SCIC Centrales Villageoises BEAUME DROBIE SOLAIRE, pose de panneaux photovoltaïques, créé le 20 février 2020, dont le siège social est situé à VERNON, sollicite la commune de Lablachère pour entrer au capital de ladite société. Les parts sont de 100€.

Vote pour participer au capital de la SCIC BEAUME DROBIE SOLAIRE pour un montant de 2000€ soit 20 parts, entreprise locale (Vernon) qui rentre dans le cadre des énergies renouvelables et du programme TEPOS.

Par prudence nous nous limiterons à cette participation tout en se réservant la possibilité de souscrire à d'autres parts éventuellement plus tard.

- **Vote : 18 pour et 1 abstention Gregory**

5. Régularisation échange de parcelles entre un particulier et la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que Monsieur Claude TOURREL avait été sollicité par le maire de la commune de Lablachère dans les années 2000 afin qu'il veuille bien échanger une partie de parcelle communale contre une des siennes.

Il s'agit de la parcelle n° C1199 (3a50) appartenant à M TOURREL Claude pour une superficie de 2a27 et l'échanger contre une partie de la parcelle communale n° C1203 (9a40) pour une superficie de 2a28.

Cet échange n'a jamais été régularisé devant notaire et Monsieur TOURREL souhaite que cela soit fait.

- **Vote pour la régularisation : à l'unanimité**

6. Cession de terrains situés dans la zone d'activité de Serre de Varlet à la Communauté des Communes du Pays Beaume-Drobie

La mairie est propriétaire de plusieurs parcelles au lieudit Serre de Varlet et que désire acquérir la CdC Beaume-Drobie dans la cadre de l'exploitation de cette zone d'intérêt communautaire.

Après négociations il a été décidé de céder les parcelles F282, F286, F23 et F295 et F295 (ex 267) pour une superficie totale de 48 648m² à un coût global de 260 000 euros soit une valeur vénale de 5,34€ le m²

Question :

- Albert Mozzatti : Pourquoi n'avons nous pas tout céder les terrains restant à la CDC ?

R. : La CDC n'est pas intéressée pour l'instant – cela pourrait être éventuellement envisagé lors de la sécurisation de l'accès à cette zone

➤ **Vote : à l'unanimité**

7. Convention intervention musicale en milieu scolaire

Convention signée tous les ans avec Ardèche Musique et Danse, afin que les enfants de l'école publique bénéficient de ces prestations pour un montant de 2 190€, soit 15 fois 1 h pour 3 classes. Coût inchangé par rapport à l'année 2020

➤ **Vote : à l'unanimité**

8. Motion train de nuit

Demande de rétablissement du train de nuit sur la ligne du train Cévenol Nîmes Clermont-Ferrand dont la ligne est fermée depuis 2003 ce qui est urgent pour le désenclavement de nos départements.

➤ **Vote : à l'unanimité**

9. Consultation assurance "risques statutaires" - Collectivités et établissements adhérents Contrat Groupe CDG07 – TRES IMPORTANT ET URGENT

Le Maire a reçu en fin de journée la demande urgente de décision à prendre avant le 30/4/2021. Cela concerne l'assurance facultative renouvelable tous les 4 ans, couvrant les absences maladies, longues maladies, maternité, paternité, adoptions, accidents de service des agents et qui permet à la mairie d'être remboursée de ces absences

L'adhésion est facultative mais nécessaire.

Le centre de gestion va mettre en concurrence d'autres propositions d'assurances. Les tarifs sont basés sur un pourcentage de la masse salariale.

➤ **Vote : à l'unanimité**

Questions diverses

Alerte info

ALERTE INFOS est un dispositif de la mairie permettant aux habitants de recevoir, après inscription, les informations importantes et urgentes (coupures d'eau, d'électricité, etc...).

La cantine – les parents d'élèves

Nous sommes confrontés régulièrement à des reproches concernant le personnel de la cantine scolaire de l'école publique. Une pétition lancée en toute innocence par un enfant a été récupérée et a entraîné une certaine dérive. Des commentaires ont été échangés entre les parents d'élèves et la commune lors de la réunion du conseil d'école le 18 mars 2021. Il a alors été convenu d'une rencontre afin de faire le point sur les problèmes dénoncés et éviter toutes les interprétations. Le Maire et son adjoint Roger Halegouet ont reçu une délégation de parents d'élèves le 6 avril 2021 ; il leur a été demandé de bien vouloir recenser tous les cas concrets susceptibles d'être reprochés aux personnels communaux. A l'issue, une seconde réunion sera organisée en présence de ces personnels. Le Maire tient à réaffirmer sa confiance aux employés de la cantine qui souffre d'être régulièrement remis en cause. Néanmoins, il précise qu'il ne tolérera pas des comportements indignes d'une prestation que l'on doit à des enfants mais que les parents doivent être également conscients que leurs enfants ne sont pas forcément des « anges » à chaque instant.

- Roger Halegouet : il faut arrêter de faire des tas d'histoires pour peu de choses. Le problème principal est le bruit...

Les parents qui se plaignent sont les mêmes qui disent que leurs enfants sont quelque fois difficiles.

Tout est parti d'une pétition naïve qui a été récupérée. Un parent d'élève a évoqué le fait que des incidents ont amené des parents à retirer leur enfant de l'école. Cela a été démenti fermement par le directeur qui a affirmé que ce n'était absolument pas le cas.

Nous explorons des pistes pour éviter que le bruit soit trop important.

On a proposé qu'un ou deux parents assistent aux repas afin de comprendre les problèmes rencontrés.

Aire des gens du voyage

Rien de nouveau on attend des nouvelles de la Sous-préfecture

Street Art

Mail reçu de Mme MORSELLI évoquant le street art pratiqué dans certaines communes qui consiste à peindre des monuments ou des lieux vivants ; suggestion : le tunnel allant aux Gras.

Les réponses des élus sont plutôt positives ; une commission sera créée afin d'étudier la possibilité de cette action qui doit être très encadrée.

SDIS – construction de la caserne

Les réunions de chantier se font à la salle d'expo de la mairie mais aucun élu n'est autorisé à y participer. Pourtant les services techniques sont régulièrement sollicités à l'issue de celles-ci et souvent dans la précipitation. Le Maire a sollicité le SDIS afin qu'un représentant de la commune puisse assister à cette réunion et anticiper ainsi les interventions de sa responsabilité. Il précise que les travaux débuteront le 19 avril 2021

- Albert Mozzatti : Les travaux d'eau et d'assainissement n'auraient pas dû être commencés avant que le chemin soit fait

Les impayés d'eau

Grâce à la campagne de relance 1/3 des créances est rentré. Problème rencontré avec la perception du fait de la délocalisation sur Aubenas. En effet, on n'a pas droit de récupérer les chèques ne serait-ce que pour les personnes en difficulté à qui on autorise un échelonnement des paiements. Cela a été fait malgré tout pour les personnes ne pouvant se déplacer jusque Aubenas.

- Question de Thierry Berres : La plupart sont-elles des personnes en grande difficulté sociale ?

Réponse : dans ce cas nous y faisons très attention. Mais nous rencontrons également beaucoup de « mauvais payeurs » qui ne sont pas forcément dans le besoin.

Les élections départementales et Régionales (report ?)

Le gouvernement a demandé à tous les préfets d'interroger les maires sur l'opportunité de maintenir les élections les 13 et 20/6. Le Maire de Lablachère s'est prononcé pour un report en automne néanmoins la majorité des maires souhaitent le maintien du scrutin en juin 2021

Les élections devront être organisées dans le plus grand respect des gestes barrières. Aussi est-il envisagé une salle par scrutin. Pour cela les 19 élus de Lablachère ne seront pas suffisants et il faudra faire appel à d'autres assesseurs.

Les directives du gouvernement ne nous sont pas encore parvenues.

Test COVID

Merci à JL Sautel qui a supervisé l'opération toute la journée car l'ARS a appelé la veille pour informer qu'il n'avait pas le personnel SOIGNANT nécessaire pour maintenir cette opération

29 tests effectués, aucun positif

Joyeuse qui a organisé des tests la semaine suivante a enregistré 15 tests

Roger Halegouet : A la rentrée scolaire il y aura peut-être des tests obligatoires pour les scolaires

TOUR DE TABLE

Daniel Morselli : l'aire de covoiturage ne sera ouverte que le 30/4 car le plan des places de parking n'a pas été respecté

Une commission voirie sera prévue mi-mai

Moins de permis de construire actuellement mais les relations sont bonnes avec les services concernés.

Dominique Pouget-Tirion Pas de commentaire RAS

Lysiane Frémon : RAS

Thierry Berrès : RAS

Roger Halegouet : RAS

Yannick Marchal : atlas de la biodiversité : devant le peu de nombre de réponses reçues des élus, Lablachère ne participera pas

Albert Mozzatti : Dangerosité pour traverser vers le monument aux morts. Il est nécessaire de mettre un passage-piétons entre le monument aux morts et l'ADMR. Par ailleurs, il remercie pour la subvention de 1000€ accordée à l'ADMR

JL Sautel : l'âge des contaminés a baissé entre 30 et 45 ans donc soyez prudents

Eric Boissin : RAS

Pauline Boissin : RAS

Gregory Théraube : RAS

Brigitte Quéré: Pour des raisons sanitaires, les cabines à livres ont été vidées par ses soins. Certes elles sont très appréciées mais souvent encombrées de livres sales et inutilisables. Les cabines vont être désinfectées et remises en état

Nicole Djiann : la rando maternelle organisée par l'USEP et LFL prévue le 29/4 sera reportée. 2 classes de Lablachère y participeront

Stéphanie Prévost : RAS

Martine Carrier : RAS

La séance est levée à 23h00



Jean Pierre LAPORTE

Maire



Nicole DJIANN

Secrétaire de séance